

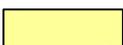
COMMUNE DE SERMAISE

PLAN DE DIVISION PROVISOIRE

Propriété sise :
726, rue de Morainville
rue de l'Abbé Lesot
chemin rural n°43 de Mondétour à la Haie

Cadastrée :
Section E n° 744 et 1089
Superficie mesurée : 6151 m²
Appartenant à la Sté des VANNEAUX DE SERMAISE
Acquéreur : La Sté AG POLE TRANSACTIONS

Echelle : 1 / 200

	LOT A	Superficie : 541 m ²	Section E n°
	LOT 1	Superficie : 200 m ²	Section E n°
	LOT 2	Superficie : 384 m ²	Section E n°
	LOT 3	Superficie : 791 m ²	Section E n°
	LOT 4	Superficie : 4148 m ²	Section E n°
	Passage commun aux lots 1 à 3	Superficie : 87 m ²	Section E n°

L'assiette foncière du lotissement est limitée au Lot A

NOTA: Plan dressé sur les limites apparentes et sur la base du plan de division établi le 06/02/1990 par M.BLONDEAU, géomètre-expert à DOURDAN (91).
La limite de propriété a, b, c, d et e fait l'objet d'un bornage contradictoire en cours.

Les alignements des rues de Morainville et de l'Abbé Lesot ne pourront être confirmés que par arrêté d'alignement.

Altimétrie rattachée au Nivellement Général de la France par GNSS, RESEAU TERIA.
Planimétrie rattachée au système de coordonnées LAMBERT RGF 93 - Projection CC49.

23/07/2021

DRESSE PAR

Réf: 210194 / AF

S.C.P. J.Y. BASSET Géomètre-Expert D.P.L.G.
Successeur de J.C. REUILLE

9, Rue Joliot Curie 91600 SAVIGNY SUR ORGE

tél. 01.69.05.28.84 - Fax. 01.69.05.33.11 - e-mail : jybasset@orange.fr - Site: <http://www.cabinet-basset.fr>

 Vue existante.
 Accès existant.

 *Vue projetée.*
 *Accès projeté.*
 *Construction projetée.*
(emplacement approximatif, à titre indicatif)
 *Stationnement projeté.*

Servitudes à créer :

- Ⓐ Servitudes de passage de réseaux enterrés sur le lot 4 au profit du lot A : EU, EP si nécessaire, Télécom et gaz (à confirmer) .
- Ⓑ Servitude d'écoulement des eaux pluviales (toiture) du lot 2 sur le lot 1.
- Ⓒ Servitude d'écoulement des eaux pluviales (toiture) du lot 2 sur le lot 1.
- Ⓓ Servitude d'écoulement des eaux pluviales (toiture) du lot 3 sur le lot 2.
- Ⓔ Servitude d'écoulement des eaux pluviales (toiture) du lot 2 sur le lot 3.
- Ⓕ Servitude d'écoulement des eaux pluviales (toiture) du lot 3 sur le lot 4.
- Ⓖ Servitudes de passage de canalisation des eaux usées (canalisation commune) et câbles télécom (travaux à réaliser) du lot 1 sur le lot 2, puis des lots 1 et 2 sur le lot 3, puis des lots 1, 2 et 3 sur le lot 4.
- Ⓗ Canalisation d'eau potable et câbles EDF du lot 4 sur le lot 3, puis des lots 3 et 4 sur le lot 2, puis des lots 2, 3 et 4 sur le lot 1.
- Ⓘ Zone de manoeuvre du volet coulissant du lot 2 sur le lot 1 (l=1.05m env.)
- ⓷ Débord de toiture (0.40 env.) du lot 3 sur le lot 2.



Le réseau de distribution de gaz (de ville ?) reste à préciser

Les propriétaires des lots A et de 1 à 4 tant actuels qu'à venir feront leur propre affaire des autres passages de réseaux, enterrés ou non, traversant ou pouvant traverser leur lot.

Positionnement des réseaux approximatif suivants indications de la Sté des VANNEAUX DE SERMAISE.

